

PLAN LOCAL D'URBANISME

5

Liste des emplacements réservés

P.O.S. partiel Nord : approuvé le 10.07.1981	P.O.S. partiel Sud : approuvé le 10.07.1981	P.L.U. approuvé le 25.09.2012	
Révision partielle N° 2 : 28.03.2002	Révision	Révision	Modification
Révision simplifiée N° 1 : 30.12.2009	Révision simplifiée		
Modification N° 3 : 14.04.2010 N° 4 : 22.09.2011 Modification simplifiée N° 1 : 30.03.2011	Modification N° 1 : 18.11.1983 N° 2 : 13.06.1985 N° 3 : 28.05.1986 N° 4 : 13.02.1987 N° 5 : 15.06.1988 N° 6 : 19.03.1998 N° 7 : 28.03.2001	Révision simplifiée	
	Mise à jour N° 1 : 17.09.2006 N° 2 : 02.11.2006 N° 3 : 11.04.2007	Mise à jour	Modification simplifiée N° 1 : 11.03.2015

Liste des emplacements réservés

Num	Désignation	Bénéficiaire	Largeur	Surface m ²
1	Elargissement de la rue Raoul TORREILLES	Commune	10 m	180
2	Création d'une aire de stationnement	Commune	-	3 640
3	Aménagement d'un cimetière paysager	Commune	-	13 730
4	Création d'une voie de liaison inter quartiers	Commune	6	1 940
5	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune	2	-
6	Création d'une aire de stationnement	Commune	-	590
7	Création d'une aire de stationnement d'arrière-plage	Commune	-	6 300
8	Création d'une voie DFCI, hameau de Cosprons	Commune	8	7120
9	Élargissement de l'avenue de Castellane	Commune	12 m	180
10a	Accès et aménagement de la voie verte (piétons et deux-roues) en amont du tunnel existant.	Commune	3,5 m	1 450
10b	Accès et aménagement de la voie verte (piétons et deux-roues) en aval du tunnel existant.	Commune	3,5 m	340
11	Aménagement d'un cheminement piétonnier desservant la plage de Bernardi	Commune	3,5 m	
12	Aménagement d'un cheminement piétonnier et deux-roues, Col de las Portas	Commune	3,5 m	
13	Restauration de l'arrière plage de Bernardi en liaison avec le parking, le sentier littoral et les équipements existants.	Commune		1 380
14	Création d'un parc de stationnement paysager	commune		5 000
17	Élargissement de la Route Stratégique	commune	8 m	4730
18	Aménagement d'un chemin piétonnier permettant le passage d'un véhicule DFCI	commune	3 m	510